

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2013

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Francine PIERRE, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY.

Votants : 25

Conseillers absents - excusés : David CARABIN, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

Procurations : Jean-Pierre ROUILLON à Daniel THOMASSIN,
Jean-François PASQUET à Jean-Pierre FRANOUX,
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Véronique DEVIGNES à Malika TRANCHINA,
Samia MESSALTI à Colette MESNIER,
Elsa PLUMIER à Odile CHANDELIER,
Emmanuel TSCHITSCHMANN à Bertrand KLING,
Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY.

Secrétaire de séance : Geneviève FLEURY

Date convocation : 20 septembre 2013

N° 2013-065

Objet : Remboursement sinistre par Groupama
Rubrique : 7.6.1.

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

- Groupama a procédé au remboursement des 252,20€ correspondant au solde des frais et honoraires d'avocat au titre de la protection juridique dans le cadre de la procédure de requête en excès de pouvoir devant le TA de Nancy, opposant la commune à M. Sampedro

Après avis favorable de la commission finances du 17 septembre 2013,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

- **ACCEPTE** l'indemnisation du sinistre précité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces de règlement.



Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.